M. Loucheur dans le Nord

Le Ministre des Régions libérées a visité Douai, Escaudain, Denain, Valenciennes, Caudry et Cambrai

M. Loucheur, dont on connaît la débordante activité, a consacré toute la journée d'hier, Lundi, à parcourir nos arrondissements de Douai, Valenciennes et Cambai, pour se rendre compte personnellement du fonctionnement des Services de la Reconstitution et entendre, sur place, les doléances des sinistrés.

A DOUAI

Le ministre promet une prompte amélioration des Services de la Reconstitution

M. Loucheur, ministre des régions libérées, est arrivé à Douai dimanche soir, avec trois quarts d'heure de retard sur l'horaire prévu. Il se rendit aussitôt à l'Hôtel du Grand Cerf, rue de La Madeleine où devait avoir lieu le banquet donné en son honneur.

Autour du ministre des régions libérées prirent place MM. Hayez, sénateur ; Naudin, préfet du Nord ; Des Rotours et Escoffier, députés ; le premier président de la Cour d'Appel ; le procureur général ; Chappuy, président de la Chambre de Commerce de Douai ; Godin, maire de la ville ; le général Gascoin ; Wauthy, président d'honneur de la Chambre de Commerce ; Bacouel, adjoint au maire de Douai ; Pranjey, chef de cabinet, directeur général de la reconstitution industrielle ; Mahieu, secrétaire général du Ministère des travaux publics ; Boul, secrétaire du ministre des régions libérées ; Cameur, secrétaire général de la Préfecture du Nord ; Pierre Arbel, L. et Ed. Arbel, directeurs adjoints des établissements Arbel ; Louis Dupont, banquier, vice-président de la Chambre de Commerce ; Lemay, directeur des mines d'Aniche ; Le Glay, Debève, conseillers généraux ; Pilon, directeur des établissements Arbel et Brochart, directeur général ; Thiry, directeur des mines de l'Escarpelle ; Micaud, directeur de la Société électrique du Nord ; Buire, directeur de la Maison Paix ; Dr Wignolle, Dr Bret, Leroy, conseillers municipaux de Douai ; Lanvin, président du Syndicat agricole ; Duhamel, Dumont, Robaut, maire de Cuincy ; Lefebvre, maire d'Estrées, etc., etc.

CE QUE RÉCLAMENT NOS POPULATIONS

A la fin du banquet, M. le sénateur Hayez, après avoir souhaité la bienvenue au ministre, lui rappela, en termes sobres et nets, tout ce que réclament encore les populations de nos régions envahies. Il signala de nombreuses lacunes dans les méthodes de la reconstitution.

Puis, répondant à un vœu que nous émettions dimanche matin dans les colonnes du « Réveil du Nord », M. Hayez attire l'attention du ministre, sur le triste état de certaines écoles primaires de la ville, en particulier de l'école de la rue Fortier.

M. GODIN, maire de Douai et ESCOFFIER, député, appuient avec force cette dernière démarche de M. Hayez.

M. LOUCHEUR, qui avait eu l'intention de se borner à répondre aux discours par quelques mots de remerciement, fut amené de par le discours de M. Hayez, à parler plus longuement qu'il n'avait pensé devoir le faire. Il fit un véritable exposé des méthodes qu'il préconise pour la reconstitution de nos régions et fut le premier à reprendre des critiques formulées au sujet de l'incompétence de certains services — qu'il promit d'améliorer rapidement.

M. Hayez et M. Loucheur furent chaleureusement applaudis par les convives.

La matinée de Lundi

La matinée de lundi fut certes, bien employée par le ministre des régions libérées. A 7 h. 35, M. Loucheur arrivait aux usines Arbel qu'il visitait sous la conduite de M. Pierre Arbel. Il se rendit de là à l'ancienne corderie Vertongen où il fut reçu par M. Hénin, consul de Belgique, directeur de l'établissement, puis, à l'usine centrale électrique de la Porte d'Oue.

Ensuite M. Loucheur fut reçu à la Chambre de Commerce et enfin eut lieu à l'Hôtel de Ville, la réception officielle.

M. Francis GODIN, maire de Douai, signala au ministre la nécessité de hâter le relèvement de la ville. Il indiqua l'insuffisance du système d'égouts qui est à améliorer, l'urgence de relever les quartiers détruits.

M. LOUCHEUR promit formellement au maire de Douai, de lui faire donner à brève échéance, satisfaction complète sur les divers points.

A 10 h. 20, le ministre des régions libérées repartait en auto pour Valenciennes.

A ESCAUDAIN

A 10 heures 15, M. Loucheur accompagné de MM. Hayez, sénateur ; Léon Escoffier, R. Lefebvre, députés ; Naudin, préfet ; Cameau, secrétaire général de la reconstitution ; Prangey, secrétaire général du Ministère des R. L. ; et des membres de la Chambre de Commerce de Douai, etc., arrivent sur les chantiers en construction de la Société des Forges et Hauts-Fournaux de Denain-Anzin.

Les personnages officiels sont reçus par MM. Lachaze, sous-préfet ; Paul Dupont, président de la Chambre de Commerce et les membres du Conseil d'administration des Forges de Denain-Anzin.

Rapidement, le temps presse, M. Loucheur visite les vastes travaux en construction. Il se montre très satisfait.

A DENAIN

Dix heures quarante-cinq. Les autos stoppent devant les Etablissements Cail. M. Macarez, député s'est joint au cortège.

Une visite dans ces vastes établissements où les boches commirent de multiples dégâts. Plans en mains, un des directeurs explique à M. Loucheur, les travaux de reconstruction effectués. De là, les « officiels », se rendent aux Forges et Hauts-Fourneaux. Ces établissements ont particulièrement souffert et il faudra encore de nombreuses années pour les reconstruire.

M. Loucheur se fait expliquer les plans de reconstruction et à 11 heures 20, le cortège officiel prenait la direction de Valenciennes.

A VALENCIENNES

Réception à l'Hôtel-de-Ville

Il est 11 heures 50, quand M. Loucheur arrive sur le perron de l'Hôtel de Ville.

Il est reçu par MM. Billiet, maire, ses adjoints, Turbot, Carlier, les chefs de l'O. R. I. ; les membres de la Chambre de Commerce, un grand nombre d'industriels, etc.

La salle des séances du conseil municipal est trop petite pour contenir le public.

DISCOURS DU MAIRE

Le maire, M. BILLIET, souhaite la bienvenue au ministre, puis il expose les besoins de ses administrés :

« La crise du logement à Valenciennes, qui non seulement a retrouvé sa population d'autrefois, mais qui, chaque jour, tend à se développer davantage devient une question véritablement angoissante. Certes, je rends hommage à l'Administration, qui sur notre territoire, a fait construire plus de quatre cents maisons provisoires ou semi-provisoires. Mais ces constructions n'ont pu que reculer de quelques mois la terrible situation dans laquelle nous nous trouvons aujourd'hui, avec mille maisons de moins qu'en 1914 et onze cents ménages de plus.

Et il faut se féliciter de cet accroissement considérable de foyers, c'est l'avenir de la France qui est en jeu.

Mais comment résoudre le problème ? Construire de nouvelles maisons, réparer au plus tôt celles qui peuvent être remises en état.

Ici encore c'est la question financière qui nous préoccupe et qui nous arrête.

Pour la construction de nouvelles maisons, cependant, nous pourrions faire un grand pas, si nous étions autorisés à employer au profit de l'Office d'Habitations à bon marché les bonis de notre Office Municipal de Ravitaillement dont les opérations sont terminées, bonis que nous considérons comme nous appartenant légitimement. »

REPONSE DE M. LOUCHEUR

Parlant de la reconstruction de notre pays, M. Loucheur déclare que chaque année et pendant sept ans, nous toucherons le septième des dégâts.

Le ministre conseille d'organiser à Valenciennes, un comité de reconstitution pour la réédification des maisons détruites. Un emprunt de vingt à trente millions serait nécessaire pour commencer les travaux. M. Loucheur est d'avis que le boni du ravitaillement appartient et doit revenir aux communes, mais, ajoute-t-il, je ne suis pas seul au ministère.

Le ministre fit ensuite hommage à M. Paul Dupont, président de la Chambre de Commerce, qui a rendu tant de services au secteur. Il s'oppose à la main-d'œuvre allemande dans les R. L. et espère que l'évaluation des dommages de guerre par les commissions cantonales sera terminé fin décembre 1921.

Chacun aura alors un titre. M. Loucheur est vivement applaudi.

A l'O. R. I.

DES CHIFFRES. — LE MINISTRE DÉCORE M. ALNOT, CHEF DU 2e SECTEUR

La réception à la mairie terminée, M. Loucheur et sa suite se rendent aux services de l'O. R. I., rue Askièvre.

Là, M. Hayez fit l'éloge de MM. Prangey, Jourdain qui, dès le début se mirent à la tâche pour relever nos ruines. Un énorme travail a été fait.

Dans le deuxième secteur, le montant des dommages était : (valeur 1914) 1.104.052.523 francs, dont 559.667.770 francs pour Valenciennes ; 184.817.000 fr. pour Douai et 359.567.665 francs pour Cambrai.

Il a été avancé :

1.729.556.639 francs, dont, 846.141.790 francs pour Valenciennes : 306.456.595 francs pour Douai et 576.958.245 francs pour Cambrai.

Sur 3.848 usines recensées, 1.720 marchent actuellement. Elles occupent 70.000 ouvriers sur 125.000.

M. Hayez rend hommage à M. Loucheur pour la ténacité qu'il apporte en vue de relever notre région. « Malgré les attaques injustes d'un député du Nord, dit-il, vous avez derrière vous les industriels et la Chambre. Vous en avez eu la preuve vendredi. »

LES AVANCES DES INDUSTRIELS

M. Loucheur, en quelques mots émus, remercie M. Hayez des paroles qu'il vient de prononcer. Il ne tient pas à relever, comme l'a dit M. Hayez, les attaques dont il a été l'objet de la part d'un député du Nord.

Les industriels ont dépensé 224.000.000 francs de plus qu'ils n'avaient reçu. Il faut que les experts soient augmentés. A l'heure actuelle, il devrait en avoir 70 au lieu de 30.

Le ministre remercie ses collaborateurs et en particulier MM. Prangey, Alnot, du concours apporté. Il sait qu'il y a encore beaucoup de besogne à accomplir, mais ajoute-t-il, notre région fait honneur à l'aide que lui a apporté l'Etat ; maintenant à vous de nous donner aide pour relever le pays. M. Loucheur remet ensuite la croix de la Légion d'honneur à M. Alnot.

A l'Hôtel du Commerce

Un déjeuner intime fut ensuite servi à une heure, à l'Hôtel du Commerce. M. Billiet présidait, ayant à ses côtés MM. Loucheur et Naudin. Au dessert, des toasts furent prononcés par MM. Billiet, Macarez et Loucheur.

Voici le passage essentiel du toast du maire :

« Voulez-vous me permettre, maintenant, de saluer dans cette réunion plus intime le député du Nord, que nous avons vu, avec une joie profonde et une légitime fierté, pénétrer dans les conseils du Gouvernement, y devenir le précieux collaborateur du Président du Conseil, et contribuer à l'établissement de cette politique ferme, sage, libérale et généreuse qui restera, nous en sommes convaincus, la politique de la France à l'extérieur comme à l'intérieur.

» Cette politique, qui est bien française, doit devenir celle de l'Europe et du monde entier ; elle exclut l'esprit de système et sait se tenir en contact étroit avec les réalités ; elle connaît les nécessités de l'existence et les besoins des classes laborieuses, et ne croit pas que le bonheur des uns puisse s'échafauder sur l'asservissement ou l'amoindrissement des autres.

» Cette politique, comme le disait dernièrement M. le Président de la République « n'a pas d'autre ambition que de préparer aux générations de demain un avenir de liberté, de fraternité et de paix où le bonheur individuel soit le fruit ou le prix du dévouement désintéressé au Devoir et à l'Idéal. »

M. Macarez, au nom de M. R. Lefebvre, remercie le ministre de sa visite. Il peut compter sur les élus du Nord et lève son verre à la santé de M. Loucheur, ministre des R. L., député du Nord.

M. Loucheur termine la série des toasts en se félicitant de la bonne entente qui règne dans divers services. Il remercie une dernière fois les membres présents de la réception cordiale qui venait de lui être faite et à 2 heures 45, le ministre prenait la direction de Caudry.

A CAUDRY

Le ministre entend les revendications des tisseurs à la main et des maires de l'arrondissement.

La visite à Caudry de M. Loucheur s'est effectuée sans aucun incident. Le Ministre est arrivé en automobile à 16 heures, accompagné de nombreuses personnalités administratives et politiques. On remarque également dans les automobiles qui suivent les personnalités les plus en vue de la Reconstitution.

Vers 15 heures, s'était tenue, dans la salle des fêtes de la Mairie de Caudry, une réunion des maires des cantons de Clary, Le Cateau, Solesmes et des communes voisines des cantons limitrophes. Cette réunion était présidée par le maire de Caudry, Auguste BEAUVILLAIN, assisté du député PLET et des conseillers d'arrondissement PROY et MELEYERS.

Les desiderata des communes furent examinés et condensés dans une pétition pour être remis au Ministre.

Dès son arrivée, M. Loucheur prend place à la tribune placée sous le préau de l'école. A ses côtés, se trouvent : MM. Naudin, préfet du Nord ; Hayez et Bersez, sénateurs ; Plet et René Lefebvre, députés ; Waxin et Seydoux, conseillers généraux ; Andrieux, sous-préfet de Cambrai ; Borrel, secrétaire particulier du Ministre, etc.

Le maire de Caudry souhaite la bienvenue au Ministre et donne tout de suite la parole à M. Meleyers. Ce dernier expose les revendications de la corporation des tullistes en dentelles. Il attire spécialement l'attention du Ministre sur le cas des petits fabricants sinistrés, des artisans, tisseurs, brodeurs et confectionneurs à bras.

Au cours de cet exposé, le Ministre prête une attention soutenue. Il marque surtout de son approbation la fin du discours de M. Meleyers, lorsque ce dernier, ayant fait monter sur la tribune les maires d'Avesnes-lez-Aubert et de Bertry, défend la cause des tisseurs à la main, en butte aux persécutions des commissions cantonales. C'est en effet par une de ces chinoiseries qui existent dans la Reconstitution qu'on a voulu considérer le matériel du tisserand comme s'il s'agissait d'objets mobiliers.

Intéressantes déclarations du ministre

M. LOUCHEUR prend la parole. Il remercie le maire de Caudry de son bon accueil et déclare qu'il savait qu'il venait dans un centre socialiste. C'est même cette raison qui a contribué à le faire venir.

« Nous sommes ici entre bons Français, dit-il, et nous ne devons être dominés que par la pensée de travailler pour le bien du pays.

» Je suis complètement au courant des nécessités de l'heure. Le point sur lequel nous devons particulièrement porter notre attention est la reconstruction des maisons. Nous savons maintenant ce que doit payer l'Allemagne et nous pouvons tabler à présent sur des réalités. J'ai entrepris une grande croisade à travers les onze départements sinistrés. Lorsque je suis entré au Ministère, on solutionnait 47.000 dossiers par mois ; à l'heure présente, on en solutionne 95.000 et je ne serai content que lorsque nous arriverons à 150 ou 160.000.

» A partir de maintenant, nous avons décidé d'échelonner la reconstruction des bâtiments sur une période de sept ans et nous paierons les sommes dues par tranches annuelles de 1/7. Je préconise la création dans chaque commune, d'un Comité de Reconstruction organisé par la Municipalité d'accord avec les sociétés de sinistrés. De cette façon, nous espérons arriver à un travail méthodique et rapide. Dans cet ordre d'idées, nous allons procéder au dédoublement des Commissions cantonales et à la création de nouvelles. »

Le Ministre aborde ensuite la question industrielle. En ce qui concerne les commissions d'expertises dont M. Meleyers demande la création à Caudry, cette requête aura entière satisfaction. Cependant, sur la question de préconciliation, le Ministre n'est pas complètement d'accord avec l'orateur.

Pour les avances en argent, la loi est formelle et on ne peut la transgresser, mais du moment qu'il ne s'agit pas d'un industriel possédant plus de deux métiers, il peut y avoir des accommodements.

M. Loucheur promet qu'il déposera, dans un bref délai, après s'être mis d'accord avec son collègue des Finances, un projet de loi permettant de donner des avances en argent, dans un délai plus court.

« Quant aux tissages à la main, ajoute le Ministre, j'ai deux raisons pour m'y intéresser spécialement. Je n'oublie pas que je suis petit-fils de tisserand à la main. J'ai eu l'avantage, d'autre part, d'empêcher l'accaparement par les grosses sociétés de la région de Saint-Etienne, de la fabrication des rubans. J'ai permis de ce fait, à 14.000 artisans de travailler aux champs pendant la période d'été et au tissage des rubans pendant l'hiver.

J'ai conseillé aux artisans sinistrés dont le dossier n'a pas encore été solutionné de refuser catégoriquement l'incorporation de leur métier dans la catégorie mobilier. Un métier n'est pas un meuble. Malheureusement, je dois dire qu'il sera difficile d'accorder satisfaction à ceux qui ont déjà accepté. Je répète que la loi est formelle et qu'on ne peut entrer bénévolement en conflit avec les Commissions Cantonales, à moins qu'en ce cas on ne soulève la question de mauvaise interprétation de la loi. Les sinistrés pourront alors se pourvoir devant le Conseil d'Etat. Le Ministre souligne qu'il ne recherche pas d'effets de tribune. « Ceux qui me connaissent, dit-il, savent que je ne promets jamais en vain. »

M. MELEYRS remercie le Ministre au nom des sinistrés et il l'engage pour se faire une idée de l'industrie de Caudry, à visiter l'atelier de dentelles de M. Claisse-Henninot.

Les revendications des Maires

Pour permettre aux Maires de formuler leurs desiderata, on fait évacuer la salle. Notons, en passant, que plusieurs milliers de fabricants et artisans étaient venus de tous les coins de l'arrondissement de Cambrai. Groupés autour du Ministre, sur l'estrade, les Maires exposent maintenant leurs revendications. A noter particulièrement une demande présentée par le citoyen BEAUVILLAIN, maire de Caudry, concernant la crise du chômage.

M. Loucheur a quitté Caudry, à 18 h. 20 pour se rendre à Cambrai.

A CAMBRAI

Dans la banlieue de Cambrai, M. Loucheur a visité un sucrerie qui était avant la guerre une des plus importantes de France et dont le matériel, emporté en Allemagne, a été en partie récupéré. Cette usine, qui a commencé à être mise en marche, sera en état, l'an prochain, de produire 1.000 tonnes de sucre pour la saison.

Un deuxième arrêt a eu lieu à une blanchisserie presque entièrement reconstituée et qui fonctionne à peu près à plein rendement dès à présent.

A l'Hôtel de Ville de Cambrai, où le Ministre a été reçu ensuite par le maire, M. GARIN, celui-ci a prononcé une allocution au cours de laquelle il a exposé la situation de la ville.

Plus de 900 immeubles ont été détruits par l'incendie volontaire des Allemands et 4.500 plus ou moins endommagés.

Le Maire a fait ressortir que les 9/10 de ces maisons ont déjà été relevées.

Plusieurs autres discours présentant les revendications de diverses catégories de sinistrés, ont été prononcés.

M. BERSEZ, sénateur, a appuyé ces réclamations, faisant d'ailleurs un vif éloge de M. Loucheur, à qui il a dit : « Vous êtes un homme de réalisation. Donnez-nous-en aujourd'hui une preuve de plus ».

M. LOUCHEUR a répondu aux diverses questions qui lui avaient été posées.

A la Cour d'Assises du Nord

Cambriolages dans la région d'Avesnes

Les accusés sont : René Buisserez, 34 ans, né à Erquelmes (Belgique), cordonnier, demeurant à Hautmont ; Jules Viaenne, 32 ans, né à Erneghem (Belgique), terrassier, sans domicile fixe ; Olida Sujant, âgée de 28 ans, née à Solre-sur-Sambre (Belgique), journalière, sans domicile.

Voici les faits qui leur sont reprochés par l'accusation :

Dans le courant de novembre et décembre 1920, Buisserez et Viaenne commettaient ensemble dans l'arrondissement d'Avesnes toute une série de vols

1. Chez M. Chanteronne, marchand de meubles à Louvroil ; 2. chez M. Alfred Liévin, négociant à Douzies ; 3. Chez M. Paul Bourbon, voyageur de commerce à Maubeuge ; 4. Chez M. Longuet, négociant à Jeumont ; 5. Chez Mme Pinçon, commerçante à Jeumont ; 6. Chez M. Meunier, marchand de chaussures à Jeumont ; 7. Chez M. Louis Boquet, meunier, à Marpent.

Les plus mauvais renseignements sont fournis sur le compte des accusés. René Buisserez est d'une famille honorable, mais ayant quitté ses parents et poursuivi pour vagabondage, il fut envoyé dans une maison de bienfaisance jusque sa majorité. Il s'évada et le 7 juin 1913, il fut condamné pour vol qualifié par le tribunal de Charleroi à trois mois de prison pour vol. Le 10 juillet suivant, il était encore, et par le même tribunal, condamné à trois mois de prison pour vol. Enfin, le 7 septembre 1915, on le condamnait à dix-huit mois de prison pour vol qualifié. Il est déserteur de l'armée belge. C'est un malfaiteur dangereux, fréquentant habituellement des repris de justice et qui est actuellement accusé d'assassinat à Elesmes. Il purge actuellement une condamnation à treize mois d'emprisonnement, prononcée contre lui par le tribunal correctionnel d'Avesnes pour vol, coups et bris de clôture.

Jules Vianne est également un récidiviste. Il a séjourné longtemps dans les écoles de correction de Belgique où sa conduite était très mauvaise.

René BUISSEREZ est condamné à 10 ans de travaux forcés et VIAENNE à 5 ans de réclusion. SUZANT est en fuite.

L'assassinat d'une cabaretière d'Elesmes

Les accusés sont : René Buisserez, déjà inculpé dans l'affaire précédente et Delphine Briquet, 18 ans, née à Montignies-Saint-Christophe (Belgique), ménagère à Marpent.

Le 27 avril 1919, la veuve Bourgeois, tenancière d'un estaminet à Elesmes, était trouvée assassinée dans sa cave. Le corps avait été frappé de coups violents à la tête et au cou. Les poches de la victime étaient retournées et vides. Dans la maison régnait un désordre qui indiquait que les auteurs de l'assassinat avaient fouillé les meubles et que le vol était le mobile du crime. Dans la salle de l'estaminet étaient encore les restes du repas de Mme Bourgeois — surprise pendant son déjeuner — et sur la cheminée de cette même salle deux chopes de bière laissées par les assassins.

Pendant longtemps, les recherches de la police demeurèrent infructueuses, mais en juin 1919, il fut procédé par le service de l'identification judiciaire à Paris, à un examen des empreintes digitales relevées sur les deux chopes.

L'inspecteur principal du service en conclut que ces empreintes pouvaient utilement être comparées à celles des accusés. Le 17 décembre 1920, un nommé Alexandre Gendrin, demeurant à Grand-Renez (Belgique), se présenta à la gendarmerie de Jeumont et déclara que vivant avec Delphine Briquet, ancienne maîtresse de Buisserez, celle-ci lui avait avoué que ce dernier était l'auteur du crime et qu'elle se trouvait avec lui au moment de l'assassinat.

Delphine Briquet arrêtée, revint sur ses déclarations, disant que prise de frayeur, elle s'était sauvée au moment où son amant assassinait la veuve Bourgeois. Mais il est établi que c'est elle qui faisait le guet pendant que Buisserez frappait sa victime. Delphine Briquet n'avait que quinze ans au moment du crime et se trouvait depuis assez longtemps la concubine de l'assassin. Elle est très mal notée, a quitté à différentes reprises sa famille pour suivre des repris de justice. Elle est mère d'un enfant dont le père est Buisserez.

AUDIENCE DE NUIT

Après l'audition des douze témoins, le président suspend la séance. Il est 20 heures. A la reprise, vers 21 heures, la parole est donnée au ministère public.

Au moment où nous mettons sous presse, l'audience continue.

Dernière Heure

Arrestation d'une bande de cambrioleurs

ILS AVAIENT DEROBE A LILLE 120.000 FRANCS DE TITRES

Paris, 6 juin. — La police vient d'arrêter une bande de cambrioleurs organisée, avec indicateurs, qui avait dérobé une somme de plus de 400.000 francs, tant à Paris qu'en province.

C'est ainsi que la bande avait dérobé à LILLE 120.000 francs de titres ; à Orléans, une somme de 45.000 fr. et une certaine somme à Rennes. Les individus arrêtés sont : Jean Besse, agent d'affaires, 41 ans, demeurant à Noyon, qui avait négocié les titres ; puis un recéleur, Georges Paty, demeurant à Paris ; Deller, se disant ingénieur-mécanicien.

Un nommé Bellet, demeurant au Perreux ; sa maîtresse Julie Millet, ont été également arrêtés, ainsi que plusieurs de leurs complices, Joseph Cadoux, dit Paul Vix, né en 1889, à Lorient déserteur et titulaire de huit condamnations ; Louis Pest, demeurant à Elancourt (Seine-et-Oise), titulaire de neuf condamnations, déserteur ; Louis Saint-Martin, né en 1867, comptable déserteur du 8e cuirassiers ; Charles Eustache et Maurice Fraissinet. Ces derniers étaient impliqués d'assassinat avec la veuve Sutter, qui s'est empoisonnée il y a quelques jours à la Conciergerie.

Toute la bande a été envoyée au Dépôt.

Les Allemands en Silésie

Breslau, 6 juin. — Les troupes allemandes ont repris l'offensive en partant de Kosel et de Leibnitz et se sont emparés de Kandrzin, qui est un nœud important de voies ferrées.

Les Polonais ont alors évacué Ujest, que les Allemands occupent.

A la suite de ces événements, la commission interalliée a adressé au général Hœfer une note lui ordonnant de retirer ses troupes. Le général a répondu par un refus formel, disant qu'il n'a pas le pouvoir d'exécuter un ordre de retraite.

Une erreur de 475.000 francs

Bruxelles, 6 juin. — On a constaté aujourd'hui, dans une banque de la ville, qu'un faux chèque de 475.000 francs avait été payé. Une enquête est ouverte.

Naufrage d'un navire

Helsingfors, 6 juin. — Sur l'Ob, en Sibérie, le bateau « Sornarkon », a fait naufrage.

Trois cents passagers ont péri.

ROUBAIX

Bureaux : 39, rue Pauvrée. — Téléphone 9-51

LA TROISIEME JOURNEE DU CONCOURS HIPPIQUE

La troisième journée, favorisée par un temps splendide, a connu un beau succès. Parmi la nombreuse assistance, on remarquait les généraux Gascoin, Dauvé et Turpinier ; le colonel Gossart ; le lieutenant-colonel Mascarel ; M. Grimpret, ingénieur départemental ; le docteur Dupré, adjoint au maire, etc.

Voici les résultats de la journée :

Grand-Prix du Club (gentlemen). — 1er, « Savary », à M. Santa-Victoria, de Le Perray (S.-et.-M.) ; 2e, « The Doctor », à M. Cravoisier-Papin, de Melun ; 3e, « Radjah », à MM. Desmazières, Lille ; 5e, « Le Costaud », à M. J. Delesalle, de Lille : 6e, « Psyché », à M. P. Leverlin, de Paris ; 7e, « Irène », à MM. Rousseau, de Tourcoing ; 8e, « Old Chap », à M. F. Motte, de Roubaix.

Prix des Régiments (handicap). — Officiers. — 1er, « Incas », au lieutenant Caxlon, du 6e chass. ; 2e, « Fétiche », au lieutenant Guérin, du 98e R. A. C. ; 3e, « Marseillais », au capitaine Pagès ; 4e, « Bombix », au capitaine Chapuis, du 6e chass. ; 5e, « Allons-y », au capitaine Augié, du génie ; 6e, « Bettina », au capitaine Grard, du 6e chass. ; 7e, « Invincible », au lieutenant Jenet, du 9e dragons.

Le capitaine Marcel, du 6e chasseurs, qui montait « Oiseau », du capitaine Lecucq, a fait une chute dans les barres. Bien que blessé à la figure, il s'est remis en selle pour achever le parcours, très applaudi.

Epreuve de puissance (gentlemen). — 1er, « Psyché », à M. P. Lederlin, de Paris ; 2e, « Rajah », à MM. Desmazières, de Lille ; 3e, « Savary », à M. de Santa-Victoria, de Le Perray ; 4e, « Siveet-Cecil », à M. Desmazières ; 5e, « Le Costaud », à M. J. Delesalle.

La musique de la 1re division d'infanterie prêtait son concours à la fête.

La réunion a pris fin à 6 heures 30.

RETOUR DES CORPS DE DOUZE SOLDATS TUES A LA GUERRE

Les corps des militaires dont les noms suivent arriveront aujourd'hui, mardi 7 juin, à 10 h. 03, à la gare de Tourcoing : Arco Moïse, soldat, 43e R. I. ; Ballier Paul-Louis, soldat, 8e R. I. ; Chombeau Romain, caporal, 84e R. I. ; Dal Louis-Julien, soldat, 36e R. I. ; Deboosere Emile, soldat, 110e R. I. ; Defontaine Gaston-Alph. soldat, 43e R. I. ; Dessauvages Alphonse, soldat, 43e R. I. ; D'Hulst Albert, soldat, 127e R. I. ; Fretin Emile-Jules, soldat, 1er R. I. ; Grymonprez Florimond, sergent, 84e R. I. ; Machy Auguste, adjudant, 401e R. I. ; Monnier Henri, soldat, 84e R. I.

UN EXPULSE SE FAIT PINCER

La gendarmerie a arrêté hier le nommé Jean Smets, sujet belge, 36 ans, exerçant la profession de journalier, sans domicile fixe, pour infraction à un arrêté d'expulsion.

Il sera transféré à Lille, pour être mis à la disposition du Parquet.

DEFENSE DE DANSER

Pour avoir laissé danser sans autorisation dans leurs établissements, des contraventions ont été relevées à la charge des cabaretiers : Jules Phlypo, boulevard Gambetta, 228 ; Pierre Lammens, boulevard Gambetta, 234 ; veuve Bostyn, Grande-Rue, 215.

ACCIDENT

M. Auber Delecourt, 77 ans, rue de Lens, 12, en tombant, hier chez lui, s'est fracturé le fémur droit.

Il a reçu les soins de M. le docteur Desrousseaux, qui l'a fait transporter à l'hôpital.

UN JEUNE VOLEUR EST ARRETE

Le jeune Armel Vanheumemen, 15 ans, sans profession, domicilié à Pré-Saint-Gervais (Seine), rue Danton, 7, a été arrêté hier et transféré à Lille, sous l'inculpation de vol et vagabondage.

COMMENCEMENT D'INCENDIE

Un commencement d'incendie, qui paraît dû à un court-circuit, s'est déclaré dimanche, vers 11 heures du soir, chez M. Lenglet, gérant de la maison de vins et spiritueux, Grand'Rue, 209.

Le feu, rapidement éteint, n'a pas nécessité l'intervention des pompiers.

ARRESTATION D'UN EXPULSE

La gendarmerie a arrêté hier le sieur Jean Smets, 36 ans, sujet belge, journalier, sans domicile fixe, pour infraction à un arrêté d'expulsion.

TOURCOING

M. L'ABBE S'OBSTINE

Une seconde contravention vient d'être dressée à la charge de l'abbé Paul Billaud, curé de l'église Saint-Jean-Baptiste, pour infraction à l'arrêté municipal interdisant les processions.

SYNDICAT DES METAUX

Les ouvriers métallurgistes de Tourcoing sont invités à la réunion extraordinaire qui aura lieu le mercredi 8 juin 1921, à 6 h. 30 du soir, à la Bourse du Travail, rue de la Cité, 105.

Ordre du jour. — Dernières propositions patronales ; Date d'application ; Congrès de l'Union Départementale.

Le secrét. : Léon DECOSTERE.

Autour de Roubaix-Tourcoing

WATTRELOS

CONTRAVENTIONS. — La police a dressé procès-verbal à Cornard Emile, 57 ans, conducteur de machines à Tourcoing, rue du Clocher, 30, pour circulation en vélo sur trottoir interdit aux cyclistes.

— Procès-verbal d'octroi à Briastre Edmond, camionneur, rue Lamblin, 10, à Petit-Ronchin, pour non déclaration de 400 kilos de fer de construction.

Procès-verbal pour violences légères réciproques à D'Hulst Léon et Fernand Doignon, demeurant tous deux rue Faidherbe.

FEUILLETON DU *REVEIL DU NORD*. — N° 57

FOX-FILM

:: Voleurs :: de Femmes

GRAND CINE-ROMAN EN DOUZE EPISODES

ADAPTE PAR

PAUL D'IVOI & LOUIS D'HEE

HUITIEME EPISODE

Volée dans les nuages

— Sur quel bâtiment étiez-vous en perdition et que signifie votre message ? De quel poste de sans-fil disposiez-vous donc ?

Le fiancé d'Eleanor raconta son odyssée si mouvementée.

L'officier qui commandait le dirigeable, en apprenant qui était vraiment son naufragé, ne put s'empêcher de manifester toute sa joie.

— Je suis très heureux, lieutenant, s'écria-t-il. Mon second lui-même ne sait pas exactement le but de notre croisière ; mais je n'ai plus de raisons, maintenant, de garder mon secret. C'était effectivement à votre recherche, ainsi qu'à celle de toutes les victimes des « Voleurs de Femmes » que nous étions ! Votre ami, le captain Robert J. Hale, a fait un rapport à l'Amirauté, l'amiral Wilcox est intervenu ainsi que le milliardaire Storrow. Nous avons donc entrepris notre voyage au-dessus des côtes de l'Atlantique sur l'ordre direct du secrétaire de la Marine. Officiellement, nous faisons une sorte d'essai ; mais notre but véritable était de retrouver l'un de vous ou de percer le mystère.

James, enthousiasmé, s'inquiéta avant tout de Ruth et de Norton.

— Commandant, interrogea-t-il, la sœur de ma fiancée et M. Norton ont pu s'échapper, hier. Avez-vous de leurs nouvelles ? Savez-vous ce qu'ils sont devenus ? Sans doute, ils ont pu prévenir la sûreté ?

Les officiers durent avouer leur ignorance et Morgan eut peur qu'il ne fût arrivé malheur à nos héros.

Son exubérance s'en trouva diminuée.

Le major réclamait le maximum de renseignements.

— Croyez-vous qu'il nous soit possible de tenter une action quelconque pour venir en aide aux captives ?

— De quels moyens disposez-vous ? demanda James.

— Jugez-en, répondit l'officier, non sans fierté. Nous pouvons utiliser un des dirigeables les plus perfectionnés qui soient au monde. Ce modèle devait être lancé au moment où la Grande Guerre s'est terminée. Ce mastodonte de l'air devait gagner la France par ses propres moyens et servir aux représailles qui avaient été décidées. Ce géant était capable de réduire en cendres les petites villes frontières d'outre-Rhin...

— Que possédez-vous comme armes ou comme engins, précisa l'as aviateur.

L'officier supérieur, en dehors de la valeur intrinsèque de son croiseur aérien, ne possédait rien d'autre

— Nous avons bien deux mitrailleuses, mais pas de munitions. Quelques fusils et des revolvers automatiques amplement approvisionnés...

— Vous n'avez pas de bombes, pas de torpilles ? reprit Morgan.

— Non, lieutenant. Nous sommes en temps de paix. Nous faisons uniquement un service d'éclaireur. Mais si vous voulez bien nous révéler ce que vous savez, nous allons déterminer très exactement l'emplacement du repaire des pirates, nous irons ensuite prévenir le destroyer « 148 » qui patrouille en mer, il nous sera facile de le retrouver avant la tombée de la nuit. Ses canons pourront entrer en action demain, à l'aube, et je vous certifie bien qu'aucune forteresse ne résistera à ses obus.

Morgan conseilla la prudence.

— N'ensevelissons pas les douze prisonnières sous des décombres, dit-il. Les pirates, acculés, auront recours à n'importe quel forfait. Il faudrait agir plutôt par ruse ou par surprise sous forme d'attaque brusquée, irrésistible, et ne pas trop les mettre sur la défiance en évoluant au-dessus de leur château. Si vous voulez bien me le permettre, commandant, je vous proposerai plutôt d'explorer les environs à la recherche de Bob Norton et de miss Ruth Storrow. Je présume qu'ils ont pu gagner la terre ferme. C'est de cela dont nous devrions nous assurer tout d'abord ; nous verrons ensuite à nous mettre d'accord avec le destroyer dont vous m'avez parlé, afin de bien concerter notre action commune qui doit être extrêmement rapide pour ne pas être dangereuse ou inefficace.

Le major approuva entièrement cette façon de voir.

Par l'acoustique, il donna des ordres. Le dirigeable qui avait gagné une très haute altitude, inclina lentement son avant et fit demi-tour pour revenir au-dessus de la côte du New-Brunswick. Il obéissait exactement à la volonté de son pilote.

Le second expliqua à Morgan.

— Sans votre appel pressant, par sans fil, nous avions décidé de nous diriger vers des colonnes de fumée qui avaient attiré notre attention et qui doivent provenir d'un incendie très important à l'intérieur des terres. Nous avions eu l'intuition qu'il devait s'agir de quelque attentat d'envergure commis par la terrible bande.

Le cap fut mis au jugé vers l'emplacement des mines « Hope », dont les dernières constructions achevaient de se consumer.

Car rien n'avait pu contrecarrer l'action du feu mis par Hassen ben Sabbath et quelques-uns de ses hommes.

On s'en souvient, tout le personnel de l'importante exploitation était en grève. Les secours avaient été longs à venir et, malgré l'arrivée de nombreux travailleurs, la lutte contre le fléau restait sans effet.

La police montée canadienne s'était empressée d'accourir et de multiplier les secours et les moyens de sauvegarde. Tous ses efforts restaient vains. Plus rien ne pouvait combattre le sinistre, qui prenait les proportions d'un véritable désastre. Pour tout le monde, c'était le fait de quelques meneurs anarchistes, et la consternation était grande parmi la foule des honnêtes travailleurs, qui n'avaient suivi le mouvement gréviste qu'en moutons de Panurge, et pour faire comme « les camarades ».

Ils se lamentaient, maintenant, devant les monceaux de mines en songeant combien eux et leurs familles en pâtiraient. Le désespoir se lisait sur tous les visages et quelques meneurs furent pris à partie et difficil